

**ADMISSIBILITÉ ENTREE EN APPRENTISSAGE****Rentrée 2026 – 2027**

- Vue la décision du 5 janvier 2026 fixant le calendrier, les modalités de sélection et la composition des jurys pour l'admission des étudiants de l'École nationale supérieure des beaux-arts recrutés en apprentissage Master/DNSAP ,

Le jury régulièrement réuni en mars 2026 à l'Ecole nationale supérieur des Beaux-Arts de Paris, déclare les candidats dont la liste suit admissibles à l'entrée en apprentissage Master/DNSAP :

Identité / Nom d'usage	Identité / Prénom d'usage
AUBRIET	Benjamin
BARI	Leila Rose
BREWIN	Thomas
SALAMONOVÁ	Kimi
TAÏEB	Maïa

Dossiers reçus : 52

Admissibles : 5

Les candidats admissibles vont recevoir par mail et par voie d'affichage une convocation et les modalités des épreuves d'admission.

Eric de Chassey
Directeur des Beaux-Arts de Paris